



Le jeudi 29 mars 2018, à 20h30, le Conseil Municipal de Val d'Izé, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Tertre, sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le samedi 24 mars 2018 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 13

Membres présents :

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Départemental ; Mme Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe ; M. Emile PERRIER, 2^{ème} adjoint ; Mme Maryse HUCHET, 3^{ème} adjointe ; Mme Laurence GERMAIN, 5^{ème} adjointe ; M. Francis GAULARD ; M. Maurice TRAVERS ; Mme Régeane MAO ; M. Denis BRÉAN ; M. Gérard TRUFFAULT ; M. Michel LAURENT ; Mme Béatrice GUESDON ; M. Yann BOUVET ;

Membres absents excusés :

M. Claude DONVAL, 4^{ème} adjoint ; Mme Monique GALLAIS ; Mme Michèle SAUDRAIS ; M. Michel GIEUX ; M. Bruno DELVA ; Mme Christine REUCHERON ; M. Vincent PIPARD ; Mme Natacha PIHAN ; Mme Isabelle MUCKA ; Mme Véronique CHAMPION

Madame Laurence GERMAIN a été élue secrétaire de séance

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX - ANNEE 2018

L'état n° 1259 transmis par la Direction des Services Fiscaux nous informe qu'à taux constants pour 2018, le produit fiscal attendu s'élève à 688.791,00€ (hors allocations compensatrices).

De fait, après analyse des besoins nécessaires à l'équilibre du budget, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir, pour l'année 2018, les taux d'imposition communaux en vigueur l'année passée. Les taux d'imposition pour l'année 2018 s'établissent donc comme suit :

- Taxe d'habitation :	14,81 %
- Taxe foncière (bâti) :	16,74 %
- Taxe foncière (non bâti) :	39,27 %

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le compte administratif 2017 du budget annexe assainissement faisant apparaître les résultats de clôture suivants:

- en section de fonctionnement :	+233.675,04 €
- en section d'investissement :	+ 59.955,42 €

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter le résultat excédentaire :

- de fonctionnement, en section de fonctionnement du budget primitif de l'assainissement,
- d'investissement, en section d'investissement du budget primitif de l'assainissement.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Après avoir entendu les différentes opérations prévisionnelles de l'exercice, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif concernant le budget annexe de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 291.175,04 € en fonctionnement et à la somme de 464.576,46 € en investissement, comme résumé ci-après en annexe.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE : CLOTURE

Le maire rappelle à l'assemblée que compte tenu de la date fixée au 20.12.2017 pour le transfert par vente des bâtiments de la zone d'activité à la Communauté d'Agglomération, par délibération 2017-90 en date du 17.12.2017, elle avait délibéré afin de clôturer le budget annexe de la zone d'activité au 31.12.2017. La signature de la vente des bâtiments étant intervenue en janvier 2018, le budget n'a pu être clôturé comme prévu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder au retrait de la délibération 2017-90, et de clôturer le budget annexe de la zone d'activité au 31.12.2018.

PRISE EN CHARGE ET ETALEMENT DU DEFICIT DE LA ZONE D'ACTIVITE

Le maire rappelle qu'aux termes de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015, Vitré Communauté exerce, depuis le 1^{er} janvier 2017, en lieu et place des communes membres, la compétence «Actions de développement économique ».

Par convention, la Commune a assuré pour le compte de la Communauté d'Agglomération, la gestion cette compétence durant l'année 2017 ; la commune a perçu les revenus des immeubles et s'est acquittée de l'intégralité des charges. La convention de gestion étant arrivée à échéance et le transfert par vente des bâtiments à la Communauté d'Agglomération ayant été réalisé, un décompte des opérations réalisées a été effectué, il présente un solde de 122.000,00 € en faveur de la Communauté d'Agglomération.

Le maire indique que ce montant sera inscrit en dépenses de fonctionnement du budget annexe de la zone d'activité, compte tenu de la clôture de ce budget annexe, ce montant doit être pris en charge par le budget principal de la commune. La loi impose de constater ce déficit en seul exercice, hormis le cas de réorganisation ou de restructuration des services. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et vu l'avis du trésorier de Vitré collectivité dit que le déficit du budget annexe de la zone d'activité sera pris en charge par le budget principal de la commune et inscrit au budget primitif 2018, il décide d'amortir cette charge au budget principal sur 3 ans à compter de l'année 2018.

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES : AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le compte administratif 2017 du budget annexe de la zone d'activités faisant apparaître les résultats de clôture suivants :

- en section de fonctionnement :	+ 112.959,14 €
- en section d'investissement :	- 254.103,58 €

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement constaté au C.A. 2017 pour sa totalité, soit la somme de + 112.959,14 € en section d'investissement du budget primitif de la zone d'activités.

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Après avoir entendu les différentes opérations prévisionnelles de l'exercice, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif concernant le budget annexe de la zone d'activités qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 122.000,00 € en fonctionnement et à la somme de 943.186,64 € en investissement, comme résumé ci-après en annexe.

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le compte administratif 2017 du budget principal de la Commune faisant apparaître les résultats de clôture suivants :

- en section de fonctionnement :	+ 429.514,45 €
- en section d'investissement :	- 315.238,00 €

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement constaté au C.A. 2017 pour sa totalité, soit la somme de + 429.514,45 € en section d'investissement du budget primitif 2018.

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Après avoir entendu les différentes opérations prévisionnelles de l'exercice, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif concernant le budget principal de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2.144.671,00 € en fonctionnement et à la somme de 1.956.445,00 € en investissement, comme résumé ci-après en annexe.

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PRESENTATION DU RPQS

L'assemblée prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2016. Ce service est organisé par la commune, il est exploité par voie d'affermage par la SAUR avec un contrat arrivant à échéance au 31.12.2017. La SAUR a la responsabilité de la gestion du service, de la gestion des abonnés, des mises en service des branchements, de l'entretien et du renouvellement des ouvrages de traitement et des postes de relèvement. La commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

Concernant le prix du service, il correspond à l'abonnement auquel s'ajoute le prix au m³ consommé (389,49 € pour 120 m³ soit 3,24 €/m³ en hausse de 0.10% par rapport à 2015 Sur ce montant, 53% reviennent à l'exploitant, 32%, à la collectivité et les taxes s'élèvent à 15%.

Concernant le projet d'extension du réseau rue des Hauts d'Izé, la consultation pour l'attribution du marché de travaux sera lancée deuxième quinzaine d'avril, pour un démarrage prévu début septembre.

PROGRAMME DE VOIRIE 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le programme des travaux de voirie pour 2018 consistant d'une part en la mise en œuvre de 30 T de PATA (point à temps automatique) et 30 T d'enrobé à froid sur l'ensemble des voies communales et d'autre part en la réfection de trottoirs 8 rue de l'Etang, de la voie communale « La Cabelière » et d'une partie du parking du centre culturel.

Le projet de création d'un arrêt de bus au lieu-dit « Bon Secours » estimé à 21.432,66 € HT par le service commun n'est pas retenu au titre du programme 2018.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le diagnostic agricole a été remis à la commune, il fera l'objet d'une présentation aux élus le 10 avril prochain et son contenu sera repris dans le rapport de présentation. Avant la présentation à l'assemblée du projet d'aménagement et développement durable, une réunion sur le diagnostic et les enjeux est prévue avec les personnes publiques associées le 23 mai prochain.

AIGUILLON CONSTRUCTION – ACCORD DE PRINCIPE POUR UNE GARANTIE D'EMPRUNT

Le Maire indique à l'assemblée que la société Aiguillon Construction a décidé d'engager un programme de travaux visant à améliorer les performances énergétiques d'un groupe de 12 logements situés rue de la Dévrie, pour un montant de 236.600,00 € TTC. Pour ces travaux, Aiguillon Construction envisage de contracter un emprunt de 236.600,00 *€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et sollicite une garantie d'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un accord de principe pour garantir l'emprunt qui sera souscrit par Aiguillon Construction et dit que cet accord sera confirmé par une délibération prise au vu du contrat de prêt.

DIVERS

- Travaux en cours : le maire informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux en cours à mairie,
- Concernant les sanitaires publics le service des bâtiments de France a validé l'implantation des panneaux photovoltaïques dans une fausse baie vitrée,
- Le maire informe l'assemblée de l'implantation de la Société APPEL, repreneur de MACE Ambulances, au 14 rue Joseph Aubert,
- Le maire informe l'assemblée de l'implantation prochaine par Orange d'un relais de télécommunication, sur la zone d'activité, afin d'améliorer la réception sur la commune.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 3 mai 2018 à 20h30

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	291.175,04 €	Recettes de l'exercice	57.500,00 €
<i>Dont virement en sect. d'inv.</i>	251.775,04 €	Excédent N-1 reporté	233.675,04 €
TOTAL DEPENSES	291.175,04 €	TOTAL RECETTES	291.175,04 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses nouvelles de l'exercice	420.076,46 €	Recettes nouvelles de l'exercice	404.621,04 €
RAR N-1	44.500,00 €	<i>Dont virement de la sect. de fonct.</i>	251.775,04 €
		Excédent N – 1 reporté	59.955,42 €
		Excéd. Fonct. Capitalisé N-1	0,00 €
TOTAL DEPENSES	464.576,46 €	TOTAL RECETTES	464.576,46 €

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES - BUDGET PRIMITIF 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	122.000,00 €	Recettes de l'exercice	122.000,00 €
TOTAL DEPENSES	122.000,00 €	TOTAL RECETTES	122.000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses nouvelles de l'exercice	687.283,06 €	Recettes nouvelles de l'exercice	830.227,50 €
Déficit N – 1 reportées	254.103,58 €	<i>Dont virement de la sect. de fonct.</i>	0 €
RAR N-1	1.800,00 €	Exc de Fonct N – 1 affecté	112.959,14 €
TOTAL DEPENSES	943.186,64 €	TOTAL RECETTES	943.186,64 €

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL - BUDGET PRIMITIF 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	2.144.671,00 €	Recettes de l'exercice	2.144.671,00 €
<i>Dont virement en sect. d'inv.</i>	302.831,00 €		
TOTAL DEPENSES	2.144.671,00 €	TOTAL RECETTES	2.144.671,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses nouvelles de l'exercice	633.007,00 €	Recettes nouvelles de l'exercice	1.165.170,55 €
Restes à réaliser N - 1		<i>Dont virement de la sect. de fonct.</i>	
Déficit d'invest N-1	1.008.200,00 €	Restes à réaliser N – 1	302.831,00 €
	315.238,00 €	Excédent N – 1 reporté	361.760,00 €
		Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00 €
			429.514,45 €
TOTAL DEPENSES	1.956.445,00 €	TOTAL RECETTES	1.956.445,00 €